

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 DECEMBRE 2016 À 20H30.**

L'an deux mille seize, le quinze décembre, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel des séances en session ordinaire. Présidence du Conseil Municipal assurée par Jean-Michel GIROUX, Maire.

**Présents** : GIROUX Jean-Michel, MUIA Jean-Christophe, NOTTON Annie, BADIER Aimée, FOURNIER Christophe, JULLIERON Alain, BOUILLOUX Nathalie, CASAMASSA Laurianne, CHARIERE Céline, CHOURLIN Olivier, GAILLARD Mireille, JOSSERAND Christelle, MERMET Jacques, ROUQUET Pierre, TRAVARD Joël.

**Excusés** : BARDE Cédric (pouvoir à A. NOTTON), CHEVREL Roseline (pouvoir à JC MUIA), KNUBEL Claire (pouvoir à A. BADIER), POUPLIER Jean-Noël (pouvoir à JM. GIROUX).

Convocation du 08 décembre 2016.

**Secrétaire de séance** : Céline CHARIERE.

Ouverture de séance.

Le Conseil Municipal a :

- DÉCIDÉ de signer une convention de Projet Urbain Partenarial avec la société TECHFIMMO (promoteur immobilier créant 34 logements avenue du Château). Cette convention a pour objet la prise en charge financière des équipements publics (voirie, éclairage public...) nécessaires à l'opération immobilière. Il a été conclu une participation de la société TECHFIMMO à hauteur de 50 % du coût total des équipements à réaliser.
- CHARGÉ le Maire de déposer une demande de subvention auprès des services de l'Etat pour une prise en charge des travaux liés à la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments recevant du public.
- AUTORISÉ la signature d'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux et de service entre la Commune et la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon. Cet avenant modifiant la période de remboursement pour l'occupation des locaux par le périscolaire et extrascolaire à savoir en période scolaire et non en année civile comme réalisé jusqu'à présent.
- CONSTATÉ la désaffectation du talus entre l'allée de la Paunière et la RD 1084 pour permettre un échange de terrain avec Dynacité (décision acceptée par délibération du 23 juin 2016).
- REFUSÉ le versement de l'indemnité allouée au comptable du Trésor Public, en place depuis juillet 2016, considérant qu'aucune assistance personnelle n'a pu être constatée, ni aucun contact avec les élus.

- PROPOSÉ aux Présidents d'associations sportives, une nouvelle convention de mise à disposition du Gymnase suite à la mise en place d'un système d'ouverture sécurisé par badge personnalisé, permettant l'accès au Gymnase uniquement aux personnes dûment autorisées à des horaires prédéfinis. Ce système ayant été installé suite à une recrudescence de vandalisme.
- ACCEPTÉ la location du studio avenue de la Résistance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à Madame LAMARE-FAGE Isabelle.
- RETENU la proposition commerciale de la société FAIRCOM, s'inscrivant dans une logique de simplification et de réduction des coûts de téléphonie. La proposition générant une économie substantielle suite à une optimisation des abonnements téléphoniques, le remplacement du matériel actuel avec une location sur 60 mois suivi d'un accès à la propriété.
- MANDATÉ le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la restauration des vitraux menaçant de tomber dans l'église St MARTIN. Travaux estimés à 18 785,00 € HT.
- ACCEPTÉ la signature d'un bail précaire avec Monsieur AUBER Nolan et Madame DANON Laura pour le logement T5 au 1, avenue du Parc, considérant la nécessité d'un relogement urgent suite à un sinistre rencontré dans leur logement actuel.
- ENTENDU le rapport de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion du Syndicat Intercommunal d'Énergie et d'E-communication de l'Ain au cours des exercices 2009 à 2014 ainsi que les réponses faites par le Syndicat.

Clôture à 22h45.

Le Maire,  
JM. GIROUX

